



RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

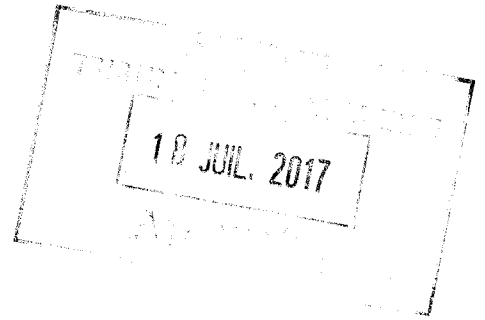
**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01684
Numéro SIREN : 805 153 848
Nom ou dénomination : A2PM Conseil

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2017 sous le numéro de dépôt 7310

SASU « A2PM »
5a boulevard Henri Dunant
84000 AVIGNON
RCS AVIGNON 805 153 848



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille dix-sept, le 28 juin à 14 heures,

L'associé unique de la société, « A2PM » Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2.000 €, dont le siège est, 5 a boulevard Henri Dunant - 84000 AVIGNON, immatriculée au Registre du commerce sous le n° AVIGNON 805 153 848, s'est réunis au dit siège sur convocation.

L'assemblée est présidée par M. MICALLEF Jean-Philippe, président,

Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer.

L'associé peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Les A.R. des lettres de convocation ;
- Le rapport de la gérance sur l'exercice écoulé ;
- Le compte d'exploitation générale, le compte de pertes et profits, le bilan et l'inventaire ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice 2016 ;
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
- Affectation des résultats.

Puis il donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du président et examiné les comptes de l'exercice 2016, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au président quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JR

Deuxième résolution

Les résultats nets de l'exercice 2016 reçoivent l'affectation suivante :

Le déficit net de l'exercice de -1.395 € est entièrement reporté à nouveau. Le solde du compte « Report à nouveau » sera de -14.056 € après répartition.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Le président a perçu une rémunération de 10.088€ pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.


M. MICALLEF Jean-Philippe

Société A2PM CONSEIL

5 A BOULEVARD HENRI DUNANT

84000 AVIGNON


"Certifié conforme à l'original"

COMPTES ANNUELS au 31/12/2016

BENCIVENGO & Associés

2 Route de Montfaver

84000 AVIGNON

BENCIVENGO & Associés
2 Route de Montjavel
84000 AVIGNON

Laurent Bencivengo

Fait à AVIGNON
Le 31/05/2017

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :
- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal

Activité principale de l'entreprise :

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Société A2PM CONSEIL
5 A BOULEVARD HENRI DUNANT
84000 AVIGNON

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Société A2PM CONSEIL
5 A BOULEVARD HENRI DUNANT
84000 AVIGNON

relatifs à l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Conformément à notre lettre de mission en date du , nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	24 567 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	39 602 Euros
- Résultat net comptable,	(1 395) Euros

Fait à AVIGNON
Le 22/02/2017

Laurent Bencivengo

BILAN ACTIF

Comptes de Régularisation		ACTIF CIRCULANT					ACTIF IMMOBILISÉ				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)	Total III	Créances (3) Avances et acomptes versés sur commandes Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises	Stocks et en cours	Total II	Immobilitisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	Immobilitisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilitisations en cours Avances et acomptes	Immobilitisations financières (2) Participations mises en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	Capital souscrit non appelé (I)	ACTIF	
										Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)
37 848		8 162	3 691	3 425	29 686	9 114	19 600	971		31/12/2016 12	31/12/2015 15
13 281			1 046	3 425	13 281	3 626	8 684	971		Net	Net
24 567		8 162	3 691	3 425	16 404	5 488	10 916			Net	Net
30 844		7 761	6 523	1 155	23 082	8 099	14 983			Net	Net
6 277		401	2 832	2 270	6 678	2 611	4 067			Euros	Euros
20.35		5.16	43.42	196.54	28.93	32.24	27.14			%	%

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Dossier N° A2PM en Euros

BENCOVEENGO & Associés

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 15	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	2 000	2 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	12 661		12 661	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 395	12 661	11 267	88.99
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	12 056	10 661	1 395	13.08
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	13 844	18 154	4 310	23.74
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	16 041	18 644	2 603	13.96
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 147	1 365	218	15.95
	Dettes fiscales et sociales	5 590	3 342	2 248	67.27
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	36 622	41 505	4 883	11.76
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	24 567	30 844	6 277	20.35

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

36 622 41 505

COMPTE DE RESULTAT

Exercice N 31/12/2016 12		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
France	Exportation	Total	31/12/2015 15	Euros	%
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises	39 602	39 602	26 144	13 458	51.48
Production vendue de biens					
Production vendue de services					
Chiffre d'affaires NET	39 602	39 602	26 144	13 458	51.48
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges	1	1	0	1	NS
Total des Produits d'exploitation (1)	39 604	39 604	26 144	13 459	51.48
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements	774	774	2 396	1 622	67.70
Autres achats et charges externes *	13 214	13 214	17 708	4 494	25.38
Impôts, taxes et versements assimilés	298	298	565	267	47.22
Salaires et traitements	13 003	13 003	7 642	5 362	70.16
Charges sociales	6 650	6 650	3 458	3 193	92.33
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 678	6 678	6 603	75	1.13
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges	8	8	4	4	82.65
Total des Charges d'exploitation (2)	40 625	40 625	38 375	2 251	5.86
1 - Résultat d'exploitation (1-II)	1 022	1 022	12 231	11 209	91.65
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

BENCTVENGO & Associés

Dossier N° A2PM en Euros.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 15	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	373	431	58	13.42
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	373	431	58	13.42
2. Résultat financier (V-VI)	373	431	58	13.42
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 395	12 661	11 267	88.99
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	39 604	26 144	13 459	51.48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	40 998	38 805	2 193	5.65
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 395	12 661	11 267	88.99

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF				Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 15	Ecart N / N-1 Furos %	
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				971	971		
20510000 LOGICIELS				971	971		
28051000 AMORT. LOGICIELS							
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				5 488	8 099	2 611	32.24
21500000 MATERIEL				9 114	9 114		
28150000 AMORT MATERIEL				3 626	1 015	2 611	257.24
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				10 916	14 983	4 067	27.14
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT				17 821	17 821		
21830000 MAT.BUREAU ET MAT.INFORMATIQUE				1 067	1 067		
21840000 MOBILIER				712	712		
28182000 AMORT MAT. DE TRANSPORT				7 559	3 994	3 565	89.26
28183000 AMORT DES AMT DE BUREAU ET INF				802	444	358	80.63
28184000 AMORT. MOBILIER				323	179	144	80.45
Total II				16 404	23 082	6 678	28.93
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				3 425	1 155	2 270	196.54
41000000 CLIENTS				3 425	1 155	2 270	196.54
AUTRES CREANCES					83	83	100.00
44571000 TVA COLLECTEE					83	83	100.00
DISPONIBILITES				3 691	6 523	2 832	43.42
51200000 SOCIETE GENERALE				3 691	6 501	2 810	43.22
53000000 CAISSE ESPACES					22	22	100.00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				1 046		1 046	
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				1 046		1 046	
Total III				8 162	7 761	401	5.16
TOTAL GENERAL				24 567	30 844	6 277	20.35

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 15	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL		2 000	2 000		
10100000 CAPITAL		2 000	2 000		
REPORT A NOUVEAU		12 661		12 661	
11900000 REPORT A NOUVEAU		12 661		12 661	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		1 395	12 661	11 267	88.99
Total I		12 056	10 661	1 395	13.08
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		13 844	18 154	4 310	23.74
16410000 EMPRUNT SG 214344006102		8 963	11 898	2 935	24.66
16420000 PRET PCE BPI FRANCE		4 881	6 257	1 376	21.99
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		16 041	18 644	2 603	13.96
45500000 ASSOCIE MICALEFF J-P		13 285	13 152	133	1.01
45501000 COMPTE COURANT / APPORT GRAIN		2 756	5 492	2 736	49.82
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		1 147	1 365	218	15.95
40000000 FOURNISSEURS		1 147	1 365	218	15.95
DETTE FISCALES ET SOCIALES		5 590	3 342	2 248	67.27
42100010 MICALLEF CACCHIA JEAN-PIERRE			688	688	100.00
43100000 URSSAF		1 942	1 295	647	49.96
43720000 RETRAITE		631		631	
43740000 GENERALI MUTUELLE		319	607	288	47.49
43750000 PREVOYANCE GENERALI		63	41	22	54.16
44550000 TVA A DECAISSER		1 439	650	789	121.38
44566100 TVA/ABS		45	61	16	26.06
44571000 TVA COLLECTEE		1 151		1 151	
Total IV		36 622	41 505	4 883	11.76
TOTAL GENERAL		24 567	30 844	6 277	20.35

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2016		31/12/2015		Euros	
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		
		39 602	26 144	13 458	51.48		

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD	
Exercice ouvert le 01/01/2016 et clos le 31/12/2016		Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Société A2PM CONSEIL		5 A BOULEVARD HENRI DUNANT		84000 AVIGNON	
SIRET 80515384800017		Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
Designation de la société:		Adresse du siège social:			
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 15%	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art 238 quinquies)		PV exonérées (art 238 quinquies)		PV exonérées (art 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotés		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		2 Au titre des revenus auxiliaires est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:			
Tél: 84000 AVIGNON		Tél:			
Nom et adresse du CGA ou du viséur conventionné:		Identité du déclarant:			
Tél: 84000 AVIGNON		Tél:			
N° d'agrément du CGA		Date: Lieu AVIGNON			
Qualité et nom du signataire: PRESIDENT		Signature MICALEFF CACCHIA Jean-Philippe			
MINISTERE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS					
Dossier N° A2PM en Euros					
Mission de présentation - Voir l'installation d'Expert Comptable					
BENJIVENGO & Associés					

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions				e
autres que celles visées en (a),				f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)				g
				h
montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

[illegible]

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les ADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
successions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Société A2PM CONSEIL</u>		Exercice N clos le <u>31/12/2016</u>		Exercice N-1 clos le <u>31/12/2015</u>		Néant	*
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	biens services * dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			217		218	39 602	26 144		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	1	0			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	39 604	26 144			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	774	2 396			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)		242	13 214	17 708			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 202)		244	298	565			
	Rémunérations du personnel *			250	13 003	7 642			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	6 650	3 458			
	Dotations aux amortissements *			254	6 678	6 603			
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	8	4		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	40 625	38 375			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 022)	(12 231)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280					
	Produits exceptionnels		(IV)	290					
	Charges financières		(V)	294	373	431			
	Charges exceptionnelles		(VI)	300					
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(1 395)	(12 661)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	1 395		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Déductions	Entreprise nouvelle (44 sexes)	986		Zone franche urbaine (44 sexes et autres A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 sexes)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989				
	Divers ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354	1 395		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : *12.....66.1 dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	1 395		

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
I		ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à IIS, 16% pour les entreprises à IIR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
		Immobiliations incorporelles		500	971	502		504		506		971	
		Terrains		510		512		514		516			
		Constructions		520		522		524		526			
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530	1 015	532	2 611	534		536	3 626		
		Installations générales, agencements divers		540		542		544		546			
		Matériel de transport		550	3 994	552	3 565	554		556	7 559		
		Autres immobilisations corporelles		560	623	562	502	564		566	1 125		
		TOTAL		570	6 603	572	6 678	574		576	13 281		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		Immobiliations incorporelles		400		402	404	406					
		Fonds commercial		410	971	412	414	416		971			
		Autres		420		422	424	426					
		Terrains		430		432	434	436					
		Constructions		440	9 114	442	444	446	9 114				
		Installations techniques matériel et outillage industriels		450		452	454	456					
		Installations générales, agencements divers		460	17 821	462	464	466	17 821	17 821			
		Autres immobilisations corporelles		470	1 779	472	474	476	1 779				
		Immobiliations financières		480		482	484	486					
		TOTAL		490	29 686	492	494	496	29 686	29 686			

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A2PM CONSEIL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	12 661
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	12 661
Déficits de l'exercice	860	1 395
Total des déficits restant à reporter	870	14 056

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	7 970
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 850
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : Société A2PM CONSEIL

Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016

Durée en nombre de mois : 12

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL I	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.T.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur AjoutéeTOTAL 1 - TOTAL 2	137	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	

S) vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence	du 024 au 160	
Date de cessation	186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			1 046.32
31/12/2016 CD ACTE / MONCONSEIL / MENOZZI	887.80		
31/12/2016 CD MONCONSEIL/MENOZZI PROT JURID	158.52		
COMPTES DE PASSIF			